

FONDAMENTAUX DES TST BT

Nouveau cursus TST 2025

DIJON

Public(s) (H/F)

Tout public

Le module est accessible aux opérateurs ayant reçu une formation aux risques électriques conformément au FD C 18-510-1 et étant en possession d'une habilitation B1 (ou d'un avis après formation équivalent) a minima sur un des types d'ouvrages considérés.

Il faut avoir 18 ans ou plus et être apte médicalement aux Travaux Sous tension.

Dates

Entrées/sorties à dates fixes

- **Session 1 : Du 04/01/2027 au 08/01/2027**

Inscriptions du 13/04/2026 au 20/12/2026

- **Session 2 : Du 11/01/2027 au 15/01/2027**

Inscriptions du 13/04/2026 au 08/01/2027

- **Session 3 : Du 18/01/2027 au 22/01/2027**

Inscriptions du 13/04/2026 au 11/01/2027

Durées

- Durée indicative : 28 Heure(s)

- Durée totale : 28 h (dont 28 h en centre)

Effectif

De 5 à 8

Coût de la prestation

Prise en charge possible en fonction de votre statut.

Coût total max. : 680.00 € TTC

Vos interlocuteurs

Nathalie SKORA-EMONOT
Conseiller(-ère) en Formation
Professionnelle

Tél. : 03 80 54 38 43

nathalie.skora-emonot@ac-dijon.fr

Référent handicap

Elodie LECUYER

Tél. : 06 81 88 96 10

elodie.lecuyer@ac-dijon.fr

Lieu de la formation

GRETA 21

LT Gustave Eiffel

15 avenue Champollion

21000 DIJON

Organisme formateur

GRETA 21

Lycée Hippolyte Fontaine, 20 Boulevard

Voltaire, BP 27529,

21000 DIJON

Siret : 19210018800031

Organisme responsable

GRETA 21

Lycée Hippolyte Fontaine, 20 Boulevard

- OBJECTIF(S)

- Situer les TST dans leur cadre règlementaire et les documents qui s'appliquent
- Analyser et identifier les types d'ouvrages AER, SOU, EME, TER
- Analyser et de vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique d'un ouvrage
- Analyser et identifier les circuits d'électrification
- Analyser et identifier les circuits de court-circuit
- Définir la zone d'évolution TST (ZE TST)
- Mettre en oeuvre les éléments de protection,
- Vérifier et mettre en oeuvre les outils adaptés pour se prémunir de ces risques (fiches techniques BT)
- Réaliser des opérations en maîtrisant les risques d'électrification et de court-circuit
- Utiliser à bon escient les EPI

- PRÉREQUIS

Sans niveau spécifique

Le module est accessible aux opérateurs ayant reçu une formation aux risques électriques conformément au FD C 18-510-1 et étant en possession d'une habilitation B1 (ou d'un avis après formation équivalent) a minima sur un des types d'ouvrages considérés.

Il faut avoir 18 ans ou plus et être apte médicalement aux Travaux Sous tension.

- CONTENU

- Apport théorique sur la réglementation FD C 18-510-1, CET BT, Fiches Techniques
- Apport théorique sur les ouvrages AER, EME et SOU, sur les ouvrages Terminaux intégré à l'exercice pratique,
- Mise en Situation sur un ouvrage Émergence Non IP2X et IP2X (EME)
- Mise en Situation sur un ouvrage Terminal Individuel (TER) :
- Mise en Situation sur un ouvrage Aérien (AER réseau nu et torsadé) :
- Ouvrage Souterrain (SOU)

- MODALITÉ(S) DE FORMATION

- Formation en présentiel

- En centre

- Pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap

Personnes en situation de handicap, prenez contact avec le référent handicap de la structure en amont pour une étude préalable des possibilités d'adaptation des modalités en fonction de vos besoins spécifiques et particuliers.

- MOYEN(S) ET MODALITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Document pédagogique, Travaux pratiques

- MODALITÉ(S) D'ACCÈS

Admission après visite médicale

Le module est accessible aux opérateurs ayant reçu une formation aux risques électriques conformément au FD C 18-510-1 et étant en possession d'une habilitation B1 (ou d'un avis après formation équivalent) a minima sur un des types d'ouvrages considérés.

Il faut avoir 18 ans ou plus et être apte médicalement aux Travaux Sous tension.

- ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE(S) DES ACQUIS

Attestation de fin de formation

ATTENTION: Ce module n'est pas suffisant pour la délivrance d'une habilitation d'indice « T ». Il devra être complété par un module spécifique sur les types d'ouvrage Aérien (AER), Emergence (EME), Souterrain (SOU) ou Terminal (TER).

Une évaluation théorique et pratique permettant de mesurer la progression individuelle des participants est réalisée.

L'évaluation pratique est basée sur une liste de critères spécifiques et validée par le comité des TST.

Elle est réalisée lors des différentes mises en situation.

L'évaluation théorique finale est réalisée par un quiz comportant au minimum 20 questions.

Délivrance d'un « avis après formation » conforme aux attendus du FD C 18 510 - 1.

Cet Avis ouvre la possibilité au stagiaire de poursuivre son cursus de formation TST BT vers un module spécifique dans un délai maximum de 12 mois.

Passé ce délai, le stagiaire devra valider une nouvelle fois le module FONDAMENTAUX DES TST BT.

